



COMITE DIRECTEUR PLENIER

Procès-verbal n°06

(Mise en ligne le 21/09/2021)

Réunion du :	Lundi 20 septembre 2021
Président :	M. Erick SCHNEIDER
Présents :	Mmes ALFONSI, CRIMI, ESPEL REYNIER, SCIORTINO, MM. AICARDI, ARNAUD, CAPPELLO, CLAVET, DRAOUI, KODJABACHIAN, TOUBOUL.
Excusés :	Mme AISSANO, M. MUSTAT
Assiste à la séance :	M. Michaël GALLET (Directeur)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception).
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Le Président ouvre la réunion en communiquant les dernières actualités émanant de la Ligue Méditerranée, précisant notamment que ses Assemblées Générales pour cette saison 2021/2022 seront organisées les 18 décembre 2021 et 25 juin 2022.

Par conséquent, l'Assemblée Générale d'hiver du District de Provence se tiendra le samedi 4 décembre 2021.

Le Directeur intervient ensuite pour présenter certaines informations :

- **Planning des formations** : le Directeur présente la mise à jour du planning des formations à destination des dirigeants :
 - Formations règlementaires des dirigeants :
 - Samedi 18 septembre 2021 de 9h à 12h au S.C. SAINT MARTINOIS (14 dirigeants présents pour un club représenté)
 - Samedi 25 septembre 2021 de 9h à 12h à l'U.S.P.E.G.
 - Samedi 2 octobre 2021 de 9h à 12h aux S.O. SEPTEMES
 - Samedi 9 octobre 2021 de 9h à 12h (en attente)
 - Samedi 16 octobre 2021 de 9h à 12h (en attente)
 - Samedi 13 novembre 2021 de 9h à 12h (en attente)
 - Samedi 20 novembre de 9h à 12h (en attente)
 - Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants :
 - Mercredi 1^{er} septembre 2021 de 13 à 17h : « Accompagner une équipe de U6 à U11 » à l'A.S. GRANS (14 dirigeants présents pour 7 clubs représentés)
 - Samedi 2 octobre 2021 de 13h30 à 17h30 : « (Re)découvrir le cadre associatif du football » aux S.O. SEPTEMES
 - Samedi 6 novembre 2021 de 9h à 13h : « Maitriser l'environnement de l'association » (en attente)
 - Samedi 20 novembre 2021 de 9h à 13h : « Accompagner une équipe U6 à U11 » à l'U.S. PELICAN
 - Samedi 27 novembre 2021 de 9h à 13h : « Préparer et animer une réunion » à l'A.S.C.J. FELIX PYAT
 - Samedi 15 janvier 2022 de 9h à 13h : « Mobiliser et animer une équipe au service du projet associatif » au C.A. PLAN DE CUQUES
 - Samedi 5 mars 2022 de 9h à 13h : « Recruter un salarié et financer l'emploi » (en attente)

Le Directeur informe également que neuf dirigeants ont participé à la formation dédiée à la Feuille de Match Informatisée au SP. PONT DE CRAU le samedi 11 septembre 2021.

- **Planning des actions** : le Directeur informe que l'ensemble des actions thématiques du District de Provence vont être reconduites pour cette saison après l'arrêt de toute activité subie la saison dernière. Il dresse ainsi un premier programme, non définitif, des actions à venir :
 - Filles Fête du Foot : mercredi 29 septembre 2021 à l'U.S.C. GRANDE BASTIDE et mercredi 1^{er} décembre au S.C. SAINT MARTINOIS
 - Octobre Rose : samedi 9 octobre 2021 au F.O. VENTABREN
 - Téléthon : mercredi 24 novembre 2021, en partenariat avec le CD 13 (MPJS d'Aix-en-Provence)
 - Foot en Marchant (sport-santé) en collaboration avec les Maisons du Bel Âge du CD 13 : à partir du 12 octobre 2021
 - Colloque « Dirigeantes au Pluri'Elles : et moi ? » à l'Orange Vélodrome en novembre 2021
 - TOUS FOOT : reprise des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap (planning défini lors de la prochaine réunion de la Commission Mixte prévue le mercredi 22 septembre à 18h avec les représentants des Comités Départementaux Handisport et Sport Adapté)
 - Insertion Jeunesse : reprise des actions en partenariat avec la P.J.J. et l'E.P.M. Marseille la Valentine à compter des vacances de la Toussaint
 - Football Loisir : promotion des pratiques diversifiées au sein des clubs, organisation prochaine d'un Critérium Foot 5, journées découvertes Beach Soccer, rassemblements U15 et U18 Futsal.
- **Subvention CD 13** : le Directeur indique que la plateforme de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est ouverte depuis ce jour, et cela jusqu'au 13 janvier 2022. Il est toutefois précisé que les associations sportives disposent d'une priorité de traitement pour les dossiers déposés avant le 27 octobre 2021.

Il précise que le CD 13 organise ses traditionnelles « Rencontres Associatives » en visioconférence aux dates suivantes : 16, 23 et 30 septembre 2021, ainsi que 7 et 14 octobre 2021 à 18 heures. Le mail d'information en vue de l'inscription à l'une de ses sessions a été envoyé à l'ensemble des clubs.

Le Directeur rappelle que Manon CHALIER sera à disposition des clubs chaque mercredi après-midi, depuis le mercredi 15 septembre 2021, afin de les accompagner dans la réalisation de leurs dossiers de demandes de subventions ou du F.A.F.A. Il insiste sur le fait que les clubs intéressés doivent obligatoirement prendre rendez-vous.

- **Foire Internationale de Marseille :** le Directeur informe que comme chaque année, le District de Provence sera présent à la Foire Internationale de Marseille sur le salon des sports tenu par le CDOS 13. Les animations football se dérouleront les jours suivants : vendredi 24 septembre, lundi 27 septembre et dimanche 3 octobre. Il précise que tout est pris en charge par le CDOS 13 et que l'entrée à la Foire sera gratuite cette année.
- **Réunion Commission Communication / Evènementiel / Marketing :** Monsieur Eric TOUBOUL prend la parole afin de revenir dans les grandes lignes sur la réunion de la Commission Communication / Evènementiel / Marketing qui s'est déroulée le lundi 13 septembre 2021. Il précise qu'un point a été réalisé sur l'organisation de la journée Retour au Foot du 25 septembre, qui sera traitée ultérieurement lors de la réunion, avant d'évoquer la recherche de partenaires et l'organisation de la prochaine Assemblée Générale d'hiver. Pour ce qui est de la recherche de partenaires, un groupe de travail va se pencher sur la recherche d'entreprises à démarcher par secteurs d'activités. Il a également été décidé de renouveler l'adhésion du District de Provence à l'UPE 13, de procéder à l'impression de la plaquette commerciale et de profiter de la Foire Internationale de Marseille pour aller se présenter à certaines entreprises. En ce qui concerne l'organisation de la prochaine Assemblée Générale, il a été rappelé la volonté de l'organiser en présentiel à l'extérieur du District de Provence. Pour se faire, la première étape sera la réalisation d'un cahier des charges par un second groupe de travail. Enfin, Monsieur Eric TOUBOUL annonce que le prochain numéro de « Rendez-vous avec... » aura lieu le lundi 4 octobre 2021 à 18 heures, avec comme invité, Monsieur Avi ASSOULY.

BUREAU EXECUTIF

Afin de combler la vacance faisant suite à la démission de Monsieur Romain RUBINO, le Comité de Direction, conformément aux dispositions de l'article 14.1 des Statuts du District de Provence, vote à l'unanimité pour l'intégration de Monsieur Jean-Marc ARNAUD comme membre du Bureau Exécutif pour le reste du mandat en cours.

RETOUR AU FOOT

Le Directeur revient tout d'abord sur la première visioconférence organisée le mercredi 8 septembre dernier à 18 heures pour les équipes Séniors.

Il indique que 8 clubs étaient présents pour écouter et échanger sur le Pass Sanitaire, le Pass'Sport ou encore la Carte Passerelle. Il rappelle que la prochaine session aura lieu le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures.

Toujours au niveau des visioconférences de rentrée, le Directeur informe que 24 clubs ont participé à la réunion du Football Animation organisée le samedi 11 septembre 2021 en visioconférence, rappelant que cette réunion devait normalement se tenir en présentiel sur plusieurs lieux et plusieurs dates, au District et dans certains clubs, mais que ces moments d'échanges en présentiel ont été annulés et remplacés par la visioconférence, et cela en raison du très faible nombre d'inscrits (9 clubs).

Le Président prend ensuite la parole afin d'aborder l'organisation de la journée du 25 septembre 2021, dans le cadre du dispositif #RETOURAUFOOT.

Il rappelle que cette journée festive sera dédiée aux U9 et se déroulera au stade Delort de Marseille, en la présence de l'Adjoint au Maire Délégué aux Sports, Monsieur Sébastien JIBRAYEL, et vraisemblablement du Maire de Marseille, Monsieur Benoît PAYAN.

Rappelant qu'un plateau de 30 équipes sera organisé toute la journée de 10h à 16h, avec des vagues successives de 10 équipes, ainsi que divers ateliers, il revient ensuite sur plusieurs points relatifs au déroulement de la journée, à la suite des réunions de préparation ayant été organisées les 6 et 14 septembre 2021.



MUTES SUPPLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-dessous la dernière liste des clubs bénéficiant des dispositions prévues au Statut de l'Arbitrage. Ces clubs pourront aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de leur choix définie pour toute la saison :

- Equipes bénéficiant d'un joueur muté supplémentaire (par application des dispositions prévues Titre II Chapitre 2 de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage) :
 - U.S. CHEMINOTS MARSEILLAIS : U14 Elite
 - S.C. MONTREDON BONNEVEINE : U15 Départemental 1

CORRESPONDANCES

U.S. VENELLES :

- Nous adressant un appel d'une décision rendue par le Pôle Compétitions en date du 17 septembre 2021 concernant la composition des groupes U14 Elite. Dossier transmis à la Commission compétente.

Le Président : Erick SCHNEIDER



